



Le Mouvement associatif Hauts-de-France, l'Université de Lille, l'Institut français du Monde associatif vous proposent une contribution au débat qui mènera au vote de la loi de programmation pluriannuelle de la recherche.

Nous tenons particulièrement à vous indiquer nos propositions s'agissant du soutien nécessaire aux partenariats entre la recherche académique et le monde associatif.

1. Des coopérations déjà existantes mais en manque de supports

Ces liens entre la recherche et les associations existent aujourd'hui. Notre région Hauts-de-France en est un bon exemple. De nombreux projets de recherche sont en effet menés conjointement entre des chercheurs.se.s en poste au sein des universités publiques et des associations.

Ces coopérations sont fructueuses à plusieurs titres :

- Elles renforcent la pertinence des travaux de recherche qui s'appuient sur l'expertise citoyenne, le vécu des habitant.e.s, des usager.e.s d'un service, des bénéficiaires d'une politique publique
- Elles renforcent les projets associatifs et enrichissent les agendas de recherche des universités ; d'un côté en nourrissant les projets associatifs, de l'autre en permettant aux acteur.trice.s universitaires de poser de nouvelles questions ;

La prise de recul que permet la recherche académique est vecteur de sens pour les professionnel.le.s et bénévoles qui agissent au quotidien au service des territoires.

Le sens de leur action peut, en effet, ne plus apparaître évident dans un quotidien où les réponses à des appels à projets, des appels d'offre ou l'établissement de bilans de fin d'action occupent désormais une place prépondérante. Situation compliquée que la mise en concurrence des associations ne fait qu'aggraver.

La contribution des professionnel.le.s de la recherche à des projets citoyens renforce également le sens de leur engagement dans l'enseignement et la recherche, en garantissant l'usage des connaissances produites dans ce cadre de coopération.

En éclairant d'un jour nouveau l'apport des associations à l'intérêt général, les résultats de la recherche peuvent contribuer à un renforcement du dialogue entre associations et pouvoirs publics, au profit de démarches de co-construction de politiques publiques.

- Ces coopérations sont donc des vecteurs essentiels du développement territorial. On parlerait ici volontiers de « recherche et développement territorial ».

- De manière plus générale, et comme le souligne la tribune de l'AMCSTI, la future loi de programmation de la recherche peut et doit être l'occasion de favoriser ces coopérations et la culture scientifique qui sont, plus que jamais, « un élément essentiel de la démocratie dans un monde complexe menacé par la perte d'esprit critique et la tentation de repli sur soi »¹.

Exemples de partenariats fructueux

Ocivélo, association des usager.e.s du vélo à Saint-Etienne, a bénéficié d'un projet de recherche dans le cadre d'un dispositif porté par la Boutique des sciences de Lyon (Pierre-Chanel Hounwanou).

En appui à un travail portant sur l'histoire de l'association, Ocivélo a revu son projet stratégique et notamment son rôle de proposition auprès des politiques locales. A partir de données objectivées de son action, de son ancrage et de sa contribution, l'association s'est vue renforcée dans son rôle d'interlocutrice privilégiée de la collectivité locale. Quatre ans après le lancement de ce travail de recherche, le plan vélo 2019-2029 de la Métropole de Saint-Etienne a intégré les recommandations d'Ocivélo. Nul doute que ce projet de recherche y aura contribué.

Suite à la parution de l'appel à projet « *Repérage des invisibles* » dans le cadre du PIC (Plan d'investissement dans les compétences), par la DIRECCTE Hauts-de-France, le Mouvement associatif Hauts-de-France porte le consortium « Vers un territoire zéro jeune invisible en Sambre Avesnois ».

Une recherche participative, mobilisant une doctorante en thèse CIFRE se met en place avec pour objectifs la mise en lumière des apports qualitatifs des démarches « d'aller vers » dans le repérage des invisibles et la valorisation des impacts de la structuration en consortium dans ce même repérage et dans la réponse à des appels à projet.

L'objectif de cette thèse, rendue possible par un partenariat fort entre LMA HdF et l'Université de Lille est double :

- Analyser - et questionner - la plus-value du travail partenarial inter-associatif auprès d'un public cible sur un territoire donné et proposer aux pouvoirs publics de nouvelles modalités d'évaluation de ces projets (impact social, utilité sociale...)

- Analyser les conditions de faisabilité de ce projet de consortium, ce qui l'a favorisé, ce qui a été freinant.

Le travail de recherche sera modélisé sous forme d'outils diffusables aux associations et leur permettant de s'approprier ces nouvelles politiques publiques. Il permettra également aux pouvoirs publics, partenaires de ce projet, d'avoir un retour d'expérience de cette politique publique expérimentale.

1 <https://www.amcsti.fr/fr/bulletin/tribune-donnons-de-lambition-lien-chercheurs-mediateurs-citoyens/>

Recherche interventionnelle en promotion de la santé : aider à la formation de personnes-relais sur les dépistages des cancers »

Coopération entre l'association COREPS Nord-Pas-de-Calais (Comité régional d'éducation et de promotion de la santé), Christophe Nievamondski, chercheur au CIREL et Aida Boulguergour, étudiante à l'Université de Lille.

L'association a souhaité mettre en œuvre une recherche interventionnelle pour éclairer sa pratique en promotion de la santé. La recherche portait sur la formation de personnes-relais sur les dépistages des cancers. Le rôle des personnes-relais. Les objectifs du stage sont de répondre aux questions que pose l'association concernant les contenus et les modalités de formation à envisager pour les personnes-relais auprès de la population pour la prévention du cancer. Il s'agit donc de mener des entretiens auprès d'une quinzaine de personnes-relais ayant suivi une formation et ayant mené leur action sur le terrain.

Retour de l'association : *"la recherche nous donne des éléments de compréhension que nous n'avions pas soupçonnés, et qui devraient alimenter notre réflexion dans la construction de cette formation (notamment pour les modalités de "recrutement"). Nous avons particulièrement apprécié la réflexion concernant la capacité des personnes relais à refuser ou non la fonction de sensibilisation au dépistage des cancers. "*

Les facteurs clefs de succès

a) L'importance de compétences intermédiaires entre associations et chercheur.se.s

Si certaines associations et chercheur.se.s travaillent ensemble de longue date, la généralisation de ce mode de recherche à tous les domaines scientifiques et à tous les secteurs associatifs ne peut s'effectuer de façon spontanée.

Une consultation en cours sur les besoins et enjeux de connaissance du monde associatif conduite par l'Institut français du Monde associatif témoigne d'une forte attente des associations et des chercheur.se.s d'un meilleur rapprochement qui se traduit notamment par:

- la demande d'un accès facilité aux terrains pour les chercheur.se.s, et d'une meilleure identification des associations souhaitant s'engager dans un travail avec un.e chercheur.se ;
- la demande des associations d'accéder aux résultats de la recherche par une base de connaissance et par des formes vulgarisées, mais également d'accéder à des chercheur.se.s mieux identifiés sur leurs enjeux stratégiques.

En effet, la coopération entre chercheur.se.s et associatifs doit être guidée et facilitée de façon à ce que chaque partie puisse trouver un intérêt à ce travail de renouvellement des stratégies de recherche.

Cette coopération entre les associations et le monde de la recherche se développe mais présente encore un caractère d'invisibilité. Entre autres exemples, la Boutique des Sciences Nord de France met en relation, forme et accompagne les projets de recherches participatives. La présence de spécialistes de ce mode de coopération est une condition qui garantit la fluidité du dialogue et l'accord autour d'axes de recherches intéressant chaque partie. Dans ces conditions, les recherches participatives peuvent véritablement constituer une nouvelle voie de recherche et de production de connaissances.

Nous défendons l'idée que la présence de ces dispositifs stables favorisant la coopération entre associations et monde de la recherche doit figurer dans un projet visant à développer efficacement les recherches participatives.

A l'issue de sa première année d'activités, l'Institut français du Monde associatif peut témoigner d'un fort engouement des chercheur.se.s et des associations pour un meilleur rapprochement. Le cycle de rencontres régionales qu'il a initié en novembre 2019 a déjà rassemblé 500 personnes à Lyon, Arras et Rennes. Deux premiers groupes de travail acteur.trice.s/chercheur.se.s sur des sujets structurants pour la connaissance associative tels que la gouvernance et la participation et l'histoire du monde associatif ont rencontré un succès de mobilisation.

b) La nécessaire reconnaissance dans la carrière de chercheur.se

Le temps passé par des chercheur.se.s dans des projets de recherche partenariaux avec des associations n'est pas valorisé dans leur carrière puisqu'ils ne rentrent pas dans les typologies de productions attendues de leur part. La plus-value qu'ils apportent à la société n'est que peu reconnue ce qui constitue, outre le manque de financements, un frein réel à leur implication.

Le soutien au développement (voire à l'émergence) de revues académiques et/ou spécialisées dans la diffusion des idées, des concepts et des pratiques relatifs aux recherches participatives lèverait ce frein organisationnel.

c) L'impératif de supports financiers adaptés

Rares sont les supports financiers existant aujourd'hui pour soutenir des projets de recherche portés à la fois par des structures de la recherche académique et par des associations.

A notre connaissance, il n'existe que très peu d'appels à projet spécifiques aux recherches participatives. Quelques universités ont lancé des AMI ou AAP mais cela a été réalisé sur leurs fonds propres, ne permettant pas de développer une politique d'envergure nationale. Par-delà les projets, la capitalisation des recherches réalisées et des actions menées nécessite le développement de dispositifs stables.

La coopération avec des associations n'est pas reconnue comme pertinente dans les financements actuels de la recherche.

Du côté des associations, rares sont les financements permettant d'investir dans ces projets de recherche. Les financements de fonctionnement se raréfiant au profit des appels à projets, lorsque les associations se lancent dans de telles coopérations, elles le font bien souvent sans réel moyen.

Quelques pistes prometteuses existent pourtant aujourd'hui.

Ainsi, l'Appel à projet du FONJEP Recherche nous semble être un modèle pertinent. Si celui-ci ne permet pas le recrutement d'une personne, il constitue toutefois un premier financement de 14 300 euros sur trois ans minimum qui permet à l'association de consacrer du temps financé à la structuration de ses liens avec le monde de la recherche.

L'Institut français du Monde associatif, créé pour renforcer et promouvoir la connaissance du monde associatif, porte une attention particulière aux projets de recherche portés en coopération active avec

les associations. Dans le cadre de son premier appel à projets de recherche sur le fait associatif, il a soutenu six projets de recherche utilisant des méthodologies de recherche participative.

2. Une expérimentation régionale à étudier de près

Malgré les constats énoncés plus haut, il est tout de même à souligner que la nécessité et la volonté de développer ces coopérations recherche – association existent.

En Hauts-de-France LMA HdF anime depuis 2018 un collectif d'associations et de chercheur.se.s réunissant 80 structures qui œuvrent à :

- Développer et structurer les partenariats entre associations et recherche (développement d'une cartographie, construction de projets collectifs...)
- Trouver des supports à ces coopérations

Ce travail a permis d'obtenir le soutien Fonjep Recherche qui engage LMA HdF dans un projet régional ambitieux par le biais d'un financement levier.

Cette dynamique territoriale a, en parallèle, rencontré l'intérêt de l'Institut français du Monde associatif, qui a souhaité engager un programme expérimental en partenariat avec LMA HdF pour renforcer les liens entre chercheur.se.s et acteur.trice.s autour de la connaissance de l'objet associatif.

Du temps de personnel, nécessaire à la structuration des partenariats, pourra ainsi être investi par LMA HdF. A la tête de têtes de réseaux, LMA HdF va ainsi outiller les coordinations associatives régionales sur cette dimension, mais aussi irriguer les territoires via le réseau des Points d'Information à la vie associative qu'il anime.

Enfin, dans le cadre du Fonds de Transformation de l'Action Publique (FTAP) obtenu par la préfecture Hauts-de-France, LMA HdF constitue actuellement une bibliothèque numérique permettant la capitalisation des connaissances et bonnes pratiques et le lancement du premier *What works center* à la française. Celui-ci permettra le transfert des connaissances produites au service de la construction des politiques publiques.

Ces trois projets permettent au LMA HdF de recruter une personne à temps plein sur cette dimension de renforcement des partenariats et production de connaissances sur le fait associatif.

Ce projet ne prendra tout son sens que si l'ensemble du monde associatif dispose de moyens (humains notamment) à consacrer à cette dimension de recherche. Or, aujourd'hui, nous risquons de nous heurter aux freins financiers auxquels sont confrontés les autres réseaux associatifs puisqu'ils n'ont, pour la plupart, que peu de moyens à investir dans la recherche malgré la reconnaissance unanime de l'intérêt que cela aurait pour eux.

Multiplier le nombre de poste « Fonjep Recherche » par le soutien du MESRI (cf. proposition Aliss) permettrait à ces réseaux d'en disposer également et donc de s'impliquer encore plus massivement dans la dynamique collective.

Une solution originale émerge en Hauts-de-France grâce à l'Institut français du Monde associatif qui propose à partir de 2021, et à l'issue d'un travail d'amorçage préalable avec les acteur.trice.s et les chercheur.se.s du territoire, la constitution d'un fond de recherche régional expérimental qui permettrait le financement de projets de recherche sur le fait associatif dans toutes ces dimensions.

Celui-ci s'articulera avec d'autres dispositifs comme l'AMI de l'Université de Lille grâce à une gouvernance représentative en cours d'installation. Il importera toutefois que les pouvoirs publics se saisissent de cette opportunité pour abonder ce fond et pour faciliter la multiplication des projets de recherche qu'il soutiendra. En ce sens, la proposition d'Alliss de mettre en place un Fonds d'expérimentation de recherche sur la vie associative nous paraît tout à fait pertinente car elle permettrait d'abonder ce fonds régional expérimental en Hauts-de-France et sa duplication sur d'autres territoires.

3. CIFRE : un dispositif existant à adapter aux associations

Un support pertinent au développement des recherches coopératives entre monde associatif et universitaire existe : il s'agit du dispositif CIFRE (Convention Industrielle de Formation par la REcherche).

Celui-ci n'offre toutefois pas les mêmes avantages aux associations non imposables qui ne bénéficient donc pas du Crédit d'Impôt Recherche (CIR) contrairement au secteur industriel.

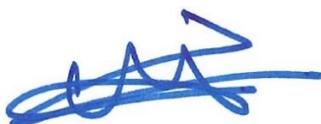
Nous invitons donc les parlementaires à proposer une alternative permettant de compenser ce désavantage pour les associations. Cela pourrait se traduire, comme le propose Alliss, par un enrichissement du dispositif du Fonds national de la vie associative via la création d'un volet « recherche » qui compenserait ce désavantage ou un allègement des cotisations salariales et patronales.

En synthèse - Des partenariats qui fonctionnent et un modèle à renforcer par :

- la multiplication des soutiens aux emplois associatifs permettant la structuration des liens université-association : objectif 500 emplois, en impliquant le MESRI ;
- le déploiement des expérimentations telles que celle conduite par LMA HdF et l'Institut français du Monde associatif via la mise en place d'un fonds d'expérimentation « vie associative & recherche » consécutif à l'élargissement de l'actuel Fonds d'Expérimentation Jeunesse (objectif 4 M€)
- le soutien à la proposition d'identifier un équivalent au CIR pour les associations dans le cadre d'une convention CIFRE.
- le soutien aux structures ayant vocation à développer les recherches participatives, telles que les Boutiques des Sciences.

Le Mouvement associatif Hauts de France

Florence DOMANGE,
Présidente



L'Université de Lille

Le Président de l'Université de Lille

Jean-Christophe CAMART
Université
de Lille



L'Institut Français du Monde associatif

Florian COVELLI,
Délégué Général

